

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 octobre 2019 à 20h30 COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales

Personnes présentes : DELORT Francis – VILLETTE Patricia – NIGOUL Thierry – DELPECH Guy
– PEYROUNY Bernadette – COMBY Fabrice – DUPUY Jean-Marie.

Personne absente : GRANGER Bruno – VERGNE Maryline – GAUTHIER Claudine.

Madame Patricia VILLETTE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 12 mai 2019 :
approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Redevance assainissement

Afin d'établir la prochaine facturation, la SAUR souhaite savoir si la commune envisage, pour
l'année 2020, une revalorisation de la redevance « assainissement ».

Le Conseil Municipal décide de maintenir la redevance assainissement comme suit :

- Prime fixe 80.00 €
- Prix du m³ au compteur eau 1.00 €

2/ Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité de l'eau

Monsieur le Maire présente, pour l'exercice 2018 le rapport annuel du Prix et de la Qualité
de l'eau.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

3/ Rapport annuel 2018 du SYTTOM 19

Monsieur le Maire présente, pour l'exercice 2018 le rapport annuel du SYTTOM 19.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

4/ Accord de principe – don d'une vierge pour l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame THUILLIER,
domiciliés à Ségur-le-Château, envisage de faire don d'une vierge pour l'église de Saint-Eloy-
les-Tuileries.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable concernant le don de cette vierge pour l'église.

5/ Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non-Collectif

Monsieur le Maire présente, pour l'exercice 2018, le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non-Collectif présenté par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

La séance est levée à 22h00.